

L'Engagement

Le magazine de l'Anesf



JIN EST-WEE

culture



et soin

Dossier

QUID DU BUDGET
DE L'ENGAGEMENT SCIENTIFIQUE
ET DE LA RECHERCHE ?

NUMÉRO 25 - DÉCEMBRE 2015

❖ Étudiants,

Etudiez, pratiquez, nous assurons

Bénéficiez d'offres adaptées à votre statut

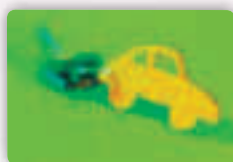
❖ Offerte : la carte la médicale Plus

**Responsabilité Civile Professionnelle
Protection Juridique
Capital Invalidité Professionnelle**



❖ Des tarifs préférentiels

Assurances Automobile, Habitation et Complémentaire Santé



❖ Une offre performante pour assurer vos crédits

**Pour tous vos emprunts privés ou professionnels
(voiture, logement ...)**



❖ Contactez-nous :



lamedicale.fr et



**applications iPhone
et Android**

N°Cristal 0 969 32 4000

APPEL NON SURTAXE

La Médicale

Entreprise régie par le Code des assurances

S.A. au capital entièrement libéré de 2 160 000 euros

Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris

Adresse de correspondance : 3, rue Saint-Vincent-de-Paul
75499 Paris Cedex 10 - 582 068 698 RCS Paris

iPhone est une marque déposée par Apple Inc. Apple Store : service de téléchargement proposé par Apple Inc., titulaire de la marque enregistrée App Store.
Android est une marque déposée par Google Inc. - Google play : service de téléchargement proposé par Google Inc, titulaire de la marque Google Play.



La médicale
assure les professionnels de santé

EDITO



CHERS ÉTUDIANTS, ADHÉRENTS, LECTEURS,

Tout d'abord, je voulais vous remercier, au nom de tout le bureau de l'Anesf, pour votre accueil lors de nos tours de réseau ! Vous avez été nombreux à nous écouter, à nous poser des questions sur l'Anesf, les dossiers en cours, l'actualité, les événements... Nous avons vraiment apprécié vous rencontrer et échanger avec vous. Par ce tour de réseau physique s'est concrétisé notre volonté de proximité avec vous, et vous nous l'avez bien rendu ...

VRAIMENT MERCI !!

À l'aube de 2016, nous sommes sur le point de gagner une grande bataille : celle de l'obtention de notre statut d'agent public hospitalier. Oui, ce fameux "statut d'étudiant sage-femme" dont vous entendez parler depuis quelques années maintenant ! Et tout ceci grâce à notre expertise, notre persévérance, notre détermination et la force de notre réseau. La création de ce statut au sein de la partie législative du Code de la Santé Publique est pratiquement actée au sein du Projet de Loi de Santé.

La dernière étape, et non des moindres, est de finaliser les décrets d'application, de sorte que chacune de nos revendications soient inscrites. Nous espérons qu'en 2016, notre travail sera d'informer et de mettre en place son application au sein des deux dernières années de notre formation.

Par ailleurs, l'équipe de Spéculoscope, en collaboration avec le bureau de l'Anesf, vous prépare une remarquable 4ème édition des Jn'ESF !

Le thème choisi cette année est transversal : "Culture et soin". En effet, nous souhaitons aborder cette thématique d'un point de vue sociologique et anthropologique, vu le nombre de "cultures" différentes que nous côtoyons au quotidien. Puis, nous voulons ouvrir l'idée d'une prise en charge pluridisciplinaire en y intégrant la Culture. Enfin, nous terminerons ce week-end en vous confrontant à la Culture : son accessibilité et les plus-values qu'elle peut avoir dans la vie étudiante. L'objectif est de vous intéresser, étudiants sages-femmes, mais également d'attirer des étudiants d'autres filières (santé, humanité...) pour promouvoir l'interdisciplinarité.

En attendant de se retrouver à Poitiers les 12, 13 et 14 février prochains, l'ensemble du bureau de l'Anesf vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2016 !

**Éléonore Bleuzen,
Présidente de l'Anesf**

SOMMAIRE

5 | DOSSIER - QUID DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ?

9 | LE SAVIEZ-VOUS ?

11 | LABORATOIRES IPRAD - L'ALLAITEMENT MATERNEL

12 | ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - LES UFR SANTÉ

14 | L'ANESF EST EN DEUIL

16 | PCS : LA MIPROF

18 | QUESTIONS SOCIALES - INÉGALITÉS SALARIALES

20 | RELATIONS INTERNATIONALES - ÉTHIQUE À L'INTERNATIONAL, OÙ EN SOMMES-NOUS ? / EXERCER AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, C'EST POSSIBLE !

22 | PARTENARIATS - GRAND PRIX EVIAN

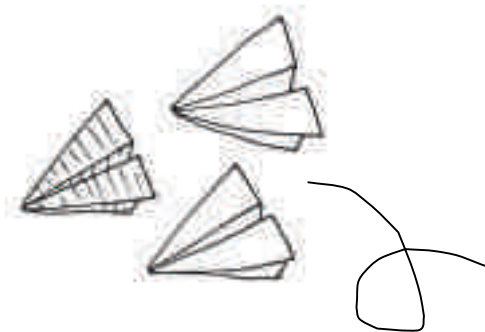
24 | FOCUS ON - NANCY !

26 | PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ - PART 2 : À LA RECHERCHE DES TRICOTEUSES

28 | CULTURE

30 | HOROSCOPE

31 | LA BANDE-DESSINÉE D'ARMELLE



Anesf c/o FAGE
5 rue Frédéric Lemaître
75020 Paris
www.anesf.com

Rédactrice en chef :
Gwenaëlle Bontemps

Directrice artistique :
Léa Kourganoff

Remerciements :
Armelle pour la bande-dessinée, notre réseau et l'ensemble de nos partenaires

Régie publicitaire :
Macéo éditions / RPS 11, bd Ornano
75018 Paris
Directeur : Monsieur Kamel Tabtab
Tél : 01 53 09 90 05
Mail : k.tabtab@reseauprosante.fr

Imprimeur :
L'Imprimerie des Hauts de Vilaine
BP 52179
35221 Châteaubourg Cedex

Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leurs annonces.

Ne pas jeter sur la voie publique.

QUID
DU BUDGET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



ET DE LA RECHERCHE ?

DOSSIER

QUID DU BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ?

La question du financement du budget de l'Enseignement Supérieur (ES) est aujourd'hui au centre des débats. Mais, ça marche comment un budget de l'ESR ?

Le paysage de l'Enseignement Supérieur est vaste, mélangeant les Universités, les établissements privés et les établissements publics non affiliés à l'Université (typiquement les écoles de sages-femmes sous gouvernance de la Région).

sont dépendants de chaque Université (âge, politique de gestion, financements autres...).

Ce budget est réfléchi sur une année civile et adopté après 2 votes au sein du Conseil d'Administration de l'Université.

DIFFÉRENTS FINANCEMENTS

Concernant **les établissements privés**, leurs fonds viennent principalement des frais de scolarité, non alignés à ceux des Universités. Ils sont à hauteurs de plusieurs milliers d'euros. De plus, ils entretiennent des partenariats avec des entreprises privées qui permettent leur financement et instaurent un lien entre le monde académique et le monde professionnel via les stages.

Pour les établissements publics d'enseignement supérieur (Universités notamment), l'argent vient principalement de l'Etat (via le Ministère de l'Enseignement Supérieur à 80%). En effet, un budget est alloué à chaque Université et c'est cette dernière qui établit sa politique de financement en totale autonomie depuis la loi LRU¹.

D'autres sources de financement permettent également de constituer le budget global d'une Université (les frais d'inscription, la recherche, les collectivités territoriales ...).

Le budget est construit en 3 enveloppes : la masse salariale, l'investissement et le fonctionnement. La masse salariale représente 80 à 90% du budget total en général. Il est difficile de donner des proportions précises pour l'investissement et le fonctionnement, car ceux-ci

Répartition des sources de financement d'une Université	
Subventions du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	79,6%
Autres subventions (ANR, autres ministères, collectivités, UE, ...)	9,2%
Contribution des organismes de recherche (CNRS, INSERM, ...)	0,4%
Droits d'inscription	3,8%
Contrats de recherche	2,3%
Prestation de formation continue	2,0%
Taxe d'apprentissage	0,6%
Prestations et recettes diverses	2,1%
Total	100%

Figure 1 : Répartition des sources de financement d'une Université

¹Libertés et Responsabilités Université, qui permet aux Universités de gérer la totalité de leur budget. Avant 2007, seulement 25% du budget total était sous la responsabilité des Universités.



Figure 2 : Répartition du budget d'une Université

Concernant les **formations dépendantes de la Région** comme celle de sage-femme, tout est beaucoup moins clair et transparent.

La Région, en tant que collectivité territoriale, reçoit une enveloppe de l'État pour l'ensemble des formations sanitaires et sociales (kinésithérapie, infirmiers, sages-femmes, aides-soignants...). Cette enveloppe comporte le budget dédié à la formation elle-même (fonctionnement, investissement et masse salariale), ainsi que le budget dédié aux aides sociales (bourses).

C'est la Région qui décide de la répartition de cette enveloppe en fonction des formations sanitaires et sociales, mais également en fonction de sa politique d'enseignement supérieur (investissement dans la pédagogie, montant des bourses ...). Les formations sanitaires étant rattachées à un Centre Hospitalier (pour la plupart), le budget alloué à

chacune d'elle transite par celui-ci... Malheureusement, le vote de ce budget est soumis aux administratifs et aux dirigeants de l'hôpital, et n'est pas forcément réaliste.

Ainsi, il n'est pas exceptionnel de voir qu'une partie de l'enveloppe budgétaire est utilisée pour combler le déficit de l'hôpital public.

ACTUALITÉS

Depuis les années 90, le nombre d'étudiants ne cessent d'augmenter : 1 700 000 en 1990 pour 2 430 000 en 2014. Cette augmentation d'étudiants a été suivie par une augmentation de budget, qui tend à stagner depuis quelques années. En 2011, la dépense moyenne par étudiant en France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE². Depuis 2005, elle a progressé plus vite que dans la plupart des autres pays. Cependant, l'effort national consacré à l'enseignement supérieur reste encore légèrement en dessous de la moyenne (1,5 % du PIB contre 1,6 %).

En 2015, 65 000 nouveaux étudiants ont été comptabilisés, et l'État n'a prévu d'augmenter que très légèrement le budget total de l'ESR (100 millions d'Euros prévus, pour 700 000 millions nécessaires). De plus, les collectivités territoriales verraient une

²Organisation de Coopération et de Développement Économique



Figure 3 : Financement d'une école de sages-femmes. Normalement $X=Y=Z$

diminution de leur dotation générale, leur imposant de faire des choix prioritaires sur la politique de formation.

Quelles solutions envisagées ?

- soit impacter le PIB d'un autre domaine, ce qui serait une décision de priorité politique ;
- soit prendre de l'argent à la fiscalité;
- soit trouver de nouveaux financeurs, ce qui impliquerait une part de plus en plus importante des entreprises, et donc tendrait à une privatisation de l'ESR.

Malgré un manque d'investissement budgétaire dans l'Enseignement Supérieur, la France reste, malgré tout, un des pays dont l'ESR est bien reconnu comme un service public, dont la privatisation n'est pas envisagée.

Source : wikifage

Eléonore Bleuzen et Alice Jeannerod,
Présidente et VP ES de l'Anesf

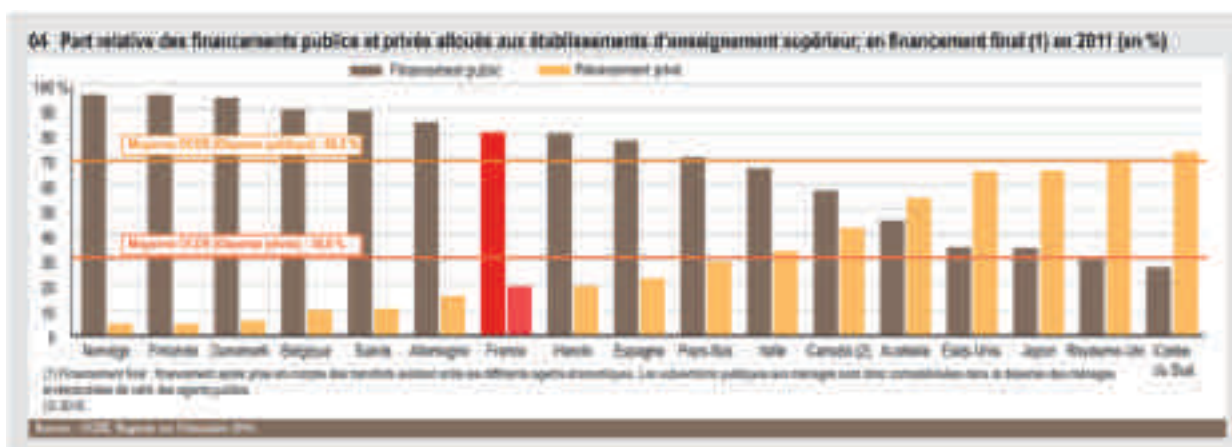


Figure 4 : Comparaison de différents pays sur la part relative des financements publics et privés pour l'ESR.

COIN DÉTENTE



Rien de tel qu'un bon petit Sudoku pour faire travailler ses neurones en toute décontraction...

	4	6		5		6		
			1			8	4	
	3			9			2	
	9						5	7
		1		4	9		8	
		4	2		5			
				1				9
3	8		5		7	1	6	
		7						8



LE SAVIEZ-VOUS ?

OU EST MON TEL ?



La nomophobie est la peur de ne pas avoir son téléphone portable sur soi. "Nomophobie" vient de la contraction de "no mobile phobia". Une étude a révélé que 53% des utilisateurs de téléphones portables en Grande-Bretagne seraient anxieux en cas de perte, de batterie faible ou d'insuffisance de crédit.



PERDU ?

L'arbre le plus isolé de la planète (pas un autre arbre à 150 km à la ronde), situé dans la zone la plus aride du Sahara, a été renversé par un camionneur libyen en état d'ébriété en 1973. Cet arbre étant un repère pour ceux qui traversaient le désert, une sculpture en métal a été érigée à sa place en guise de commémoration.



YOU GO GIRL !

Le 24 Octobre 1975, une grève générale des femmes en Irlande a eu lieu pour promouvoir l'égalité des droits, 90% des femmes ont

suivi le mouvement. Maintenant, chaque année, pour l'anniversaire de cette grève, les femmes arrêtent toute tâche ménagère sur la journée.



LIRE POUR SA LIBERTÉ

En 2009, le service correctionnel fédéral brésilien a mis au point un programme permettant aux détenus de réduire leur peine d'emprisonnement de 4 jours pour chaque livre lu, avec un seuil de 48 jours par an. Après avoir lu un livre, le détenu doit rédiger une dissertation sur l'ouvrage. Ce programme vise à faire diminuer le taux d'analphabétisme extrêmement élevé dans les prisons brésiliennes et à favoriser la réinsertion des prisonniers après avoir purgé leurs peines.

ÇA POUSSE !

On grandirait d'environ 8 mm par nuit. Mais lorsqu'on se réveille, sous l'effet de la gravité tassant nos vertèbres, nous retrouvons notre taille habituelle.



MORT DE RIRE !

Chrysippus est un philosophe grec, qui est mort en riant de sa propre blague.

SHOW ME YOUR...

Au XIXème siècle, la plupart des hommes de l'armée britannique souffraient de maladies vénériennes, notamment la vérole, ce qui a amené le gouvernement à porter un projet de loi sur la prévention de ces maladies. Cette loi ne visait que les femmes, essentiellement les prostituées. Ainsi, les policiers étaient autorisés à arrêter des femmes au hasard pour examiner leurs parties intimes.

MANQUE DE LAIT ?

GALACTOGIL[®]

lactation

La solution naturelle

- Association unique d'extraits concentrés de Malt d'Orge, Fenouil, Anis vert et de Calcium
- Accompagne la montée laiteuse et l'allaitement prolongé



88% de satisfaction prouvée*
par 43 femmes allaitantes ayant utilisé GALACTOGIL lactation



NOUVEAU
Format nomade



Complément alimentaire
Boîte de 24 sachets
1 sachet 3 fois/jour

Pour un allaitement serein

*Test clinique observationnel sous examen médical : intérêt de Galactogil lactation destiné à favoriser la sécrétion lactée chez les femmes allaitantes. N=43 fin d'étude, 15 jours de traitement. Test multicentrique en ouvert chez 2 pédiatres et 1 sage-femme auprès de femmes allaitantes en France. Taux de satisfaction.

Laboratoires
IPRAD



ALLAITEMENT MATERNEL

L'allaitement maternel est préconisé par la « Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant » OMS 2003.

En France, les résultats d'une étude (Epifane) qui a mesuré le taux d'allaitement maternel à la maternité et au premier mois de l'enfant sont les suivants : **le pourcentage des mères qui allaitent en maternité passe de 69.1 % (dont 60% qui ont un allaitement exclusif) à 54 % (35% exclusivement) 1 mois plus tard.**

La faible sécrétion lactée est l'une des principales raisons données pour arrêter l'allaitement. C'est pourquoi les mères et les professionnels de santé ont recherché des solutions susceptibles de remédier au problème comme **les produits galactogènes qui sont des substances qui induisent ou augmentent la sécrétion de lait maternel pour pérenniser l'allaitement.**

Des aliments et des plantes ont été recommandés ou sont reconnus traditionnellement comme **galactogènes**. Ils entrent dans la composition de compléments alimentaires ou de tisanes d'accompagnement de l'allaitement. Nous allons nous intéresser à ces plantes :

- **Le fenouil** (*Foeniculum vulgare*) est conseillé pour augmenter la sécrétion lactée.
- **L'anis vert** (*Pimpinella anisum*) et **l'anis étoilé** (*Illicium verum*, badiane de Chine) sont connus depuis des siècles ; ils ont de plus la réputation de donner au lait un goût agréable, et de calmer les coliques du bébé allaité.
- **Le malt d'orge : les bêta-glucanes** contenues dans cette plante agissent vraisemblablement en stimulant l'hypophyse et en augmentant la sécrétion de prolactine. Ils sont présents en grande quantité dans l'orge. Les auteurs d'une étude

recommandaient, lorsque l'on souhaitait augmenter la sécrétion lactée, de conseiller à la mère d'absorber une à plusieurs fois par jour, plusieurs centaines de ml de bière sans alcool riche en malt.

- **Le fenugrec** (*Trigonella foenum graecum*) était tenu en haute estime en Egypte, en Inde, en Grèce et à Rome. C'est une plante utilisée traditionnellement pour favoriser l'allaitement.
- **Le chardon-marie** (*Silybum marianum*) peut être utilisé sous forme de tisane à prendre 2 à 3 fois par jour.

La consommation de mélange d'extrait sec, de tisanes ou d'huiles essentielles de plantes galactogènes pourra aider certaines mères, même s'il est difficile d'apprécier la part d'effet placebo et celle d'un impact réel de leur utilisation.

Il existe un complément alimentaire d'accompagnement de la production lactée : **Galactogil Lactation, commercialisé par les Laboratoires IPRAD SANTE.**

Il contient des extraits secs de plantes (fenouil, anis vert et malt d'orge) qui visent à stimuler la sécrétion de lait. Il est utilisé en traitement d'appoint chez la femme qui allaite, en cas d'insuffisance de sécrétion lactée. Il contribue à un bon allaitement, et favorise la digestion du bébé. Le fenouil soutient la production de lait maternel et les bébés apprécient le parfum légèrement anisé du lait de leur maman.

La posologie recommandée est de 3 sachets par jour à diluer dans un grand verre d'eau.

Laboratoires IPRAD SANTE

Bibliographie

- Medications and mother's milk. T Hale. Pharmasoft Medical Publishing 2004.
- Etude Epifane : Etude mesurant l'épidémiologie en France de l'alimentation et de l'état nutritionnel des enfants pendant leur 1^{ère} année de vie (1700 femmes – 136 maternités – bébés nés entre le 16 janvier et le 5 avril 2012)
- Galactogogues : medications that induce lactation. MP Gabay. J Hum Lact 2002 ; 18(3) : 274-79.
- Use of galactogogues in initiating or augmenting maternal milk supply. CJ Chantry, CR Howard, N Wight. ABM Clinical Protocol n°9, 7/30/04. Traduction intégrale sur le site de LLL France (www.lllfrance.org).
- Pourquoi et comment modifier le volume de sécrétion lactée. Thèse pour le diplôme de Docteur en Pharmacie. C Claerbout. Lille 22/01/1998.
- Effect of Sulpiride on poor puerperal lactation. Aono T, Ari T, Koike K et al. Am J Obstet Gynecol 1982 ; 43 : 927.
- Effect of Fenugreek on Breast Milk Volume. Swafford S, Berens P. Abstract, 5th International Meeting of the Academy of Breastfeeding Medicine, Sept 11-13, 2000, Tucson, AZ.
- Fenugreek : one remedy for low milk production. KE Huggins, 1998; www.breastfeedingonline.com/fenuhugg-print.html
- Fenugreek : overlooked but not forgotten. R Jensen. UCLA Lactation Alumni Association Newsletter 1992; 1: 2-3.
- A Comparative Study on the Efficacy of the Different Galactogogues among Mothers with Lactational Insufficiency. Co MM, EA Hernandez, BG Co. Abstract, AAP Section on Breastfeeding, October 21, 2002.
- Etude de l'action lactogène de la bière. LM Houdebine, L Sawadogo et H Sepehri. Entretiens de Bichat, 26/09/1990.
- Herbs and breastfeeding. F Nice, RJ Coghlan, BT Birmingham. US Pharmacist 2000 ; 25: 9.



LES UFR SANTÉ

Ces dernières années ont vu du changement et du mouvement au sein des Universités et de leurs UFR. C'est ainsi que plusieurs UFR Santé ont vu le jour dans diverses villes du territoire français.

QUE SONT LES UFR SANTÉ ME DIREZ-VOUS ?

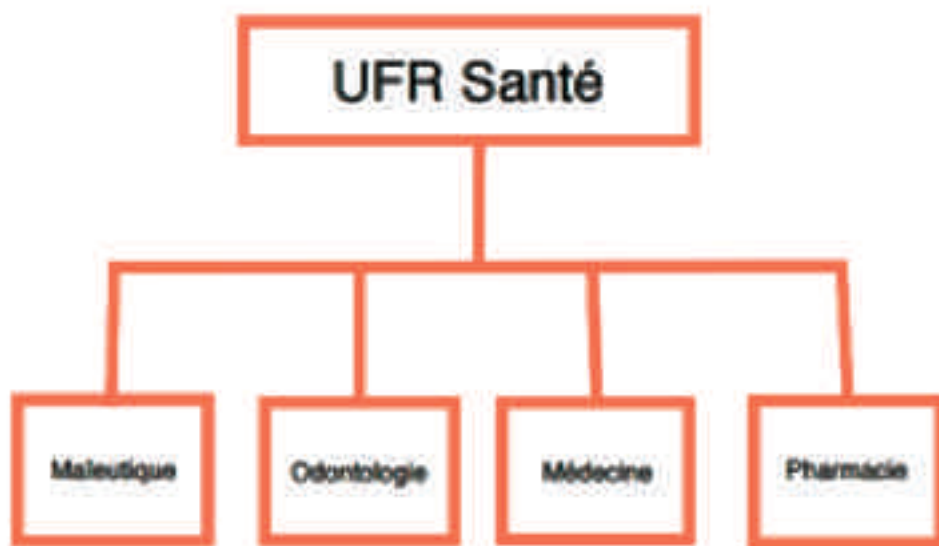
Elles représentent la fusion de deux ou plusieurs filières de santé, sous une même entité de formation et sous une administration commune. C'est ainsi que, pour exemples, les UFR Santé de Dijon et d'Angers ont vu le jour, réunissant sous un même titre les UFR de Médecine et de Pharmacie dans chacune de ces deux villes.

Ces deux UFR n'existent donc plus à l'heure actuelle et se retrouvent à présent sous forme de départements de même poids et de même valeur au sein de l'UFR Santé. Plusieurs collèges sont alors créés pour représenter les différents départements au sein du conseil d'UFR, aussi bien pour les enseignants que pour les étudiants. Les locaux et les enseignements peuvent être partagés lorsque ceux-ci sont transversaux aux différentes filières.

POURQUOI CES UFR SANTÉ ?

Le monde de la santé est en train de changer et c'est dans ce cadre que ces structures ont été érigées. Nous allons vers un avenir où l'interdisciplinarité et l'interprofessionnalité doivent être développées pour permettre une meilleure prise en charge au sein du système de soins. Nous devons connaître les autres professions et leurs attributions, afin de mieux travailler conjointement. C'est principalement vers ces idées là que se tournent ces UFR.

C'est aussi un modèle d'économie : en regroupant les différentes composantes sous une même administration, cela permet de réaliser des coupes budgétaires, de redistribuer les subventions pour la recherche et d'employer moins de personnels. En ces temps où les fonds accordés à l'enseignement supérieur sont de plus en plus restreints, ce modèle tend à satisfaire de plus en plus d'Universités.





L'objectif à long terme de ces UFR tend vers l'intégration de toutes les filières de santé, qu'elles soient issues de la PACES ou non, ainsi que la création du LMD Santé.

ET LES ESF DANS TOUT CELA ?

La création de ces UFR est pour la filière maïeutique, une occasion unique d'entrevoir une possible intégration à l'Université. Évidemment, celle-ci entraînerait des changements majeurs au sein de la formation, tant dans son contenu que dans sa structuration.

Cela permettrait enfin aux étudiants sages-femmes d'accéder aux mêmes droits que les autres filières universitaires (Bourses du CROUS, priorité sur les logements du CROUS, droits aux services de médecine préventive, etc) et ouvrirait possiblement enfin la

porte à la recherche en maïeutique, la revalorisation du diplôme d'Etat en diplôme de master, l'accession des sages-femmes enseignantes à l'enseignement universitaire et la facilitation des doubles cursus.

L'Anesf, depuis plusieurs années, prône l'intégration universitaire des écoles de sages-femmes sous forme de composante autonome. C'est-à-dire, comme école universitaire, institut universitaire ou UFR de Maïeutique. Celle-ci a été amenée, par décision du conseil d'administration, à faire évoluer ses positions le 3 octobre dernier, en élargissant ses revendications en faveur d'une intégration des écoles de sages-femmes comme département de maïeutique au sein de ces UFR Santé.

Benjamin Rocheteau,
VP Etudes Maïeutiques

COIN DÉTENTE



C'est Noël ! Trouve les 10 différences...



L'Anesf est en deuil

En ce week-end de novembre, le réseau et le bureau de l'Anesf se réunissaient pour un week-end de formation et de partage à Paris. Nous n'avions jamais imaginé que celui-ci marquerait l'Histoire de notre pays.

Nous ne pouvions rester sans exprimer la tristesse et le sentiment d'impuissance qui nous ont envahis lorsque nous avons appris qu'à 5 kilomètres de nous, des actes d'une violence démesurée touchaient nos concitoyens.

Tout paraît irréaliste.

Pourtant, François Hollande l'a dit : "c'est un acte de guerre". Une offense aux libertés essentielles de la France. Les premiers mots qui nous viennent en tête sont unité, solidarité et citoyenneté.

Au nom de l'Anesf, ce sont les étudiants sages-femmes de France qui apportent tout leur soutien aux familles et aux proches des victimes, ainsi qu'aux témoins.

Une pensée particulière pour les étudiants sages-femmes présents ou proches des lieux des attentats.

Nous souhaitons également communiquer tout notre soutien et notre respect aux équipes de professionnels de santé qui se sont mobilisées pour porter secours aux personnes touchées, ainsi qu'aux services d'ordre qui ont fait preuve de bravoure et de courage.

N'oublions pas que cette nuit, les services hospitaliers et les maternités, où pratiquent nos futures collègues, ont poursuivi leur activité malgré le deuil. Nous voulons transmettre un message d'espoir, car cette nuit du vendredi 13 novembre 2015, de nouveaux citoyens ont été mis au monde. Il reste à nous de leur transmettre les valeurs qui constituent l'humanité.

En tant qu'une des structures représentatives d'étudiants et de jeunes français, nous nous rappelons un de nos objectifs premiers : construire une société meilleure dans un esprit de fraternité et de solidarité.

Nous souhaitons rappeler à tous, qu'il est important de bien prendre en considération les messages de sécurité du gouvernement.

Paris ne portera jamais aussi bien son slogan «fluctuat nec mergitur » (battue par les flots mais jamais ne sombre).

Aujourd'hui doit être la naissance d'une nouvelle France, soyons unis !

Les indispensables pour vos études :

OFFERT
sur macsf.fr

Responsabilité civile
professionnelle -
Protection juridique

À partir de
16 €
par mois⁽¹⁾

Complémentaire
santé

Jusqu'à
21400 €⁽²⁾

Prêt étudiants

**ACHAT⁽³⁾,
FINANCEMENT
ET ASSURANCES⁽⁴⁾**

Pack auto

À partir de
4 €
par mois⁽⁵⁾

Multirisque habitation

15-083 - 03-2015

3233⁽⁶⁾ ou macsf.fr

L'assureur des professionnels de la santé



macsf.fr/etudiants

(1) Pour un étudiant célibataire de moins de 31 ans ou de moins de 36 ans pour un étudiant en chirurgie-dentaire ou pharmacie et de moins de 41 ans s'il étudie en médecine. (2) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. (3) Avec le service Clubauto MACSF (www.clubauto-macsf.com). (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. (5) Jusqu'à 2 pièces. (6) Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.

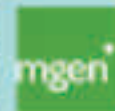
Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - ORIAS n°13004099 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - Le Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles - Enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° 784 394 314 00032 - SAM - Entreprises régies par le Code des Assurances - MACSF financement - Société de financement - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Siège Social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - 343 973 822 RCS NANTERRE - MFPS : Mutuelle Française des Professions de Santé - N° immatriculation 315 281 097 - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.



violences faites aux femmes **LA FORMATION, UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES PROFESSIONNEL-LE-S**

20 novembre 2015, MGEN, Paris



MIPROF

MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES ET LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : DES CHIFFRES ÉDIFIANTS

En 2014, 216 000 femmes ont été victimes de violences physiques de la part de leur conjoint (ancien ou actuel) et 86 000 ont été victimes de viol ou tentative de viol. Parmi elles, seules 16% ont porté plainte et 134 sont décédées lors de ces violences.

20.4% des femmes seront victimes de violences sexuelles à un moment de leur vie

LA MIPROF QU'EST-CE QUE C'EST ?

La MIPROF a été créée en 2012 lors du comité interministériel aux Droits des Femmes et constituée sur décret de Mme Vallaud Belkacem, alors ministre du Droit des Femmes.

Ernestine RONAI, responsable de l'Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis, fût alors chargée de sa mise en place.

Un module spécifique existe pour chaque profession concernée (santé, social, police, gendarmerie, justice).

L'Anesf siège depuis 2014 dans le groupe de travail destiné à la formation initiale et continue des sages-femmes au dépistage des violences faites aux femmes



LES ACTIONS

La MIPROF a pour but de rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux violences faites aux femmes. Son objectif est de mieux former les professionnels pouvant se retrouver face à des situations de violences, tant dans la formation initiale que continue.

Au sein du groupe de travail, l'Anesf, ainsi que les organisations de sages-femmes professionnelles, sont chargées d'établir des documents qui serviront pour la formation initiale et continue des sages-femmes en matière de dépistage et de prise en charge des femmes victimes de violences.

2 court-métrages, ELISA et ANNA mettant en avant le rôle de la sage-femme pour dépister ces violences, ont été réalisés en 2013 et 2014. Chaque vidéo dure une quinzaine de minutes et est accompagnée d'un livret mettant notamment en relief l'impact du questionnement systématique.



Une nouvelle vidéo : TOM et LENA, destinée aux professionnel-le-s de l'enfance et de l'adolescence, a été présentée lors de la journée du 20 novembre.

Ces vidéos sont libres de tout droit et vous pouvez écrire à formation@miprof.gouv.fr afin d'obtenir les livrets d'accompagnement.

Journées de présentation

20 NOVEMBRE - journée des violences faites aux femmes : La formation, une stratégie de mobilisation des professionnels.

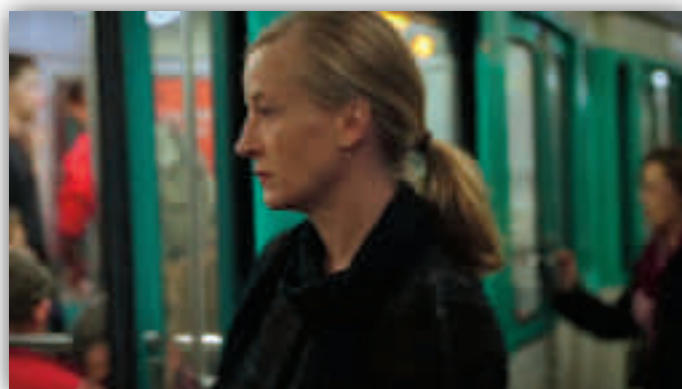
Maintenue malgré les événements et ouverte par Marisol TOURAINE, cette journée avait pour but de présenter les différentes facettes de la progression MIPROF, ainsi que de développer le programme de création des formateurs.

Le groupe sage-femme, composé de l'Anesf et de d'autres organismes professionnels, y a présenté le modèle de certificat médical qui a été élaboré.

7 DECEMBRE - Colloque MIPROF

Création d'un réseau de formateurs sages-femmes capable d'agir dans toute la France. Pour cela, étaient présents : un représentant de chaque école de France Métropolitaine, ainsi que des sages-femmes hospitalières, libérales et territoriales. Etaient aussi présents lors de cette journée, 2 membres du bureau de l'Anesf représentant les étudiants.

Louise Goetghebeur
VP PCS



COIN DÉTENTE

A	F	R
ACCOUCHEMENT ALLAITEMENT AMNIOS ANESTHÉSIE	FECONDIATION	RALENTISSEMENT REANIMATION
B	H	S
BLOC	HAPTONOMIE HEMORRAGIE	SCIALYTIQUE SEIN SEROLOGIE
C	M	T
CARYOTYPE CESARIENNE CHOLESTASE CONSULTATION CONTRACEPTION CONTRACTION	MACROSCOMIE METORRAGIES MORPHOLOGIE	TOXOPLASMOSE TREPONEMATOSES
D	O	U
DECLANCHEMENT DIABETE DOIGTIER	OBSTETRIQUE OXYTOCINE	UTERUS
E	P	V
ECHOGRAPHIE ECLAMPSIE EPISIOTOMIE	PENICILLINE PERFUSION PROSTAGLANDINES	VAGIN

Mots mêlés ! Après avoir trouvé tous les mots de la liste dans la grille, vous découvrirez un slogan bien connu... Bon courage !





Enfin, au niveau national l'écart de salaire femmes - hommes progresse avec l'âge, la position dans l'échelle des salaires et la taille des entreprises.



Taux d'activité selon le sexe, le nombre d'enfants et leur âge en 2012

ET À L'INTERNATIONAL ?

Globalement, la France se situe dans la moyenne européenne et internationale (19%) : au même niveau que les USA, loin derrière la Slovaquie pour laquelle l'écart salarial est seulement de 3%, mais aussi meilleure élève que l'Estonie qui bat tous les records avec ses 29%.

Business and Professional Women (BPW) est une ONG représentée à l'ONU et au Conseil de l'Europe, comptant 30 000 membres dans 98 pays. Elle défend l'égalité professionnelle et encourage l'entrepreneuriat féminin. BPW est à l'origine de l'**Equal Pay Day**, qui représente symboliquement le nombre de jours supplémentaires qu'une femme devrait travailler pour obtenir le même salaire qu'un homme. En France, cette période équivaut à presque 3 mois en plus, cet événement avait donc lieu le 26 mars 2015.

QUELLES SOLUTIONS ?

Si le principe « *à travail de valeur égale, salaire égal* » est inscrit dans le Code du travail depuis 1972, trop longtemps il est demeuré inappliqué et les sanctions dépourvues de toute effectivité. Le dernier renforcement provient de la *loi du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, qui prévoit notamment :

- **Une réforme du congé parental.** Par exemple, pour un couple ayant un enfant, le congé parental pourra être prolongé de six mois supplémentaires s'ils sont pris par le second parent
- Une mesure forte en faveur de l'égalité salariale. **Les entreprises de plus de 50 salariés qui ne respectent pas les dispositions de l'égalité professionnelle se verront interdire l'accès aux marchés publics**

D'ailleurs, cette loi ne s'arrête pas au monde du travail, puisqu'elle ouvre de nouvelles perspectives en

matière de parité et de droits des femmes :

- L'interdiction des concours de « mini-miss »
- Un doublement du taux de modulation du financement des partis politiques en cas de non-respect de la parité aux élections législatives
- La suppression de la notion de « situation détresse » en cas de demande d'IVG

Comment parler d'inégalités salariales sans ouvrir le débat sur le sexisme au sein du monde du travail ? Un rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sortait en mars dernier, dressant un constat alarmant : **80% des femmes salariées considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des attitudes ou décisions sexistes.** Ce rapport propose une trentaine de recommandations, telles que le lancement d'une **campagne nationale de communication** dans les médias, la **formation** des salariés et des dirigeants d'entreprise pour en faire des acteurs de la lutte, et l'organisation tous les 2 ans d'un **sondage national sur le ressenti du sexisme en entreprise.**

Un long chemin reste encore à parcourir



Morgane David,
VP Questions Sociales



ETHIQUE À L'INTERNATIONAL : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Pour la rentrée 2015, les **Australiens** ont pu donner leur avis sur une mesure plus que symbolique : la possibilité d'offrir à des couples "normaux" le recours à une fécondation in vitro (FIV) doublée d'un diagnostic préimplantatoire (DPI), ceci dans le but unique de pouvoir choisir le sexe de leur progéniture ; ce que les experts australiens appellent pudiquement une **"sélection du sexe pour motifs non médicaux"**.

La technique en elle-même est maîtrisée depuis plusieurs années et on y a recours régulièrement pour les couples ayant des problèmes de fertilité ou porteurs d'anomalies génétiques ; c'est le cas par exemple, pour les familles risquant de voir se développer chez les garçons une maladie génétique grave liée au chromosome X, comme l'hémophilie ou la myopathie de Duchenne.

Jusqu'ici, les autorités éthiques australiennes estimaient rigoureusement que "l'entrée d'un enfant dans la vie ne devait pas être conditionnée par son sexe", sauf si cela devait empêcher "le risque de transmission d'une maladie génétique grave". **Alors pourquoi le NHMRC (National Health and Medical Research Council) semble-t-il vouloir changer son fusil d'épaule ?**

D'une part, les couples australiens désireux de choisir le sexe de leur enfant sont de plus en plus nombreux à opter pour le tourisme procréatif, quand ils en ont les moyens. Ils se rendent dans les pays autorisant la "sélection du sexe pour motifs non médicaux" comme certains états des **Etats-Unis**, la **Thaïlande**, ou encore **Chypre**. Or, certaines de ces cliniques n'offrent pas la même qualité de soin qu'en Australie ; l'autorisation de cette pratique serait donc "une manière d'accompagner une évolution inéluctable de la société, tout en garantissant une meilleure sécurité aux mères et aux bébés" selon le NHMRC.

Il s'agirait également de permettre le "rééquilibrage" des familles après la naissance de plusieurs enfants du même sexe ; une sorte



d'évolution vers la position **israélienne** qui autorise le recours au duo FIV-DPI si les quatre premiers enfants sont tous du même sexe. L'Australie ne semble pas craindre une dérive du sex-ratio telle qu'on l'a observée dans certains pays d'Asie (**Chine**, **Inde**), dont la préférence culturelle pour les garçons a pu mener à un nombre important d'avortements sélectifs de fœtus, suite à une détermination échographique d'un fœtus de sexe féminin.

Néanmoins, le texte averti sur "la possibilité qu'une telle sélection renforce les stéréotypes de genre et crée une pression sur la personne née pour qu'elle se conforme aux attentes parentales concernant le genre".

Enfin, le texte questionne ses lecteurs : **jusqu'où irons-nous** au nom de la liberté de choix des parents ? Si on commence par le sexe, on continue par la taille, les performances sportives ou physiques et on termine cette quête du bébé parfait par la sélection des embryons au meilleur potentiel intellectuel...

D'ailleurs, des expérimentations récentes ont **augmenté les capacités intellectuelles** de souris en modifiant la séquence de leur ADN. Seraient-elles acceptables dans l'espèce humaine ?

Une enquête internationale à paraître révèle des différences considérables entre pays à propos de l'acceptation de "l'eugénisme intellectuel".

La **France**, comme une grande partie de ses



homologues européens, interdit l'usage du DPI ; d'autre part, seulement 13% des Français jugent positive l'augmentation du quotient intellectuel (QI) des enfants en agissant sur les fœtus, alors que respectivement 38 % et 39 % des Indiens et des Chinois y sont favorables ! La première manipulation génétique portant sur 86 embryons humains a d'ailleurs été menée en Avril par des scientifiques chinois.

Cette perspective est vertigineuse et effrayante, mais la pression sociale pour faire du "neuro-enhancement" (augmentation cérébrale) va aller croissant avec le développement de

l'intelligence artificielle ("ne pas se laisser dépasser par les machines").

Les pays où régnera un consensus sur l'augmentation cérébrale des enfants pourraient, lorsque ces technologies seront au point, obtenir un avantage géopolitique considérable dans une société de la connaissance.

Le philosophe Nick Bostrom, de l'université d'Oxford, estime que la sélection des embryons après séquençage permettrait, en quelques décennies, d'augmenter de 60 points le QI de la population d'un pays. En ajoutant la manipulation génétique des embryons, on pourrait obtenir une augmentation encore plus spectaculaire.

EXERCER AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE : C'EST POSSIBLE !

La libre circulation des travailleurs constitue l'un des principes fondamentaux du Droit Européen : il s'agit du droit, pour les ressortissants de l'Union Européenne (UE), d'exercer une profession dans un autre Etat-membre que celui où ils ont acquis leurs qualifications professionnelles, et ce avec les mêmes droits et les mêmes règles que les nationaux. **La profession de sage-femme bénéficie de ce droit depuis 1980.**

En vigueur depuis 2015, la directive 2013/55/UE définit les règles selon lesquelles, en UE, l'Etat-membre d'accueil reconnaît automatiquement les titres de formation de sage-femme. Pour être reconnus, ces titres doivent respecter des normes européennes minimales telles que :

- des conditions minimales d'admission dans une formation de sage-femme
- une durée minimale de formation en termes d'années et d'ECTS
- un programme minimal d'enseignement théorique et technique
- des connaissances et aptitudes à acquérir
- des activités professionnelles essentielles pour lesquelles il faut être compétent.

Les formations sont définies en deux voies selon qu'elles sont précédées ou non d'une formation en soins infirmiers.

Et concrètement ? Les sages-femmes françaises diplômées depuis 1983 peuvent demander à exercer dans n'importe quel pays de l'Union Européenne. La demande se fait auprès de l'instance représentative nationale du pays en question.

Attention néanmoins à bien vous renseigner sur les droits et les modes d'exercice des sages-femmes dans votre pays de destination ! Bien que respectant les normes européennes minimales, les compétences des sages-femmes ne sont pas parfaitement harmonisées !

Lena Blanchard
VP Relations Internationales



Grand Prix evian des Ecoles de Sages-Femmes

C'est avec honneur et fierté que l'Anesf a été conviée, **les 18, 19 et 20 septembre 2015, à la 24e cérémonie du Grand Prix Evian** pour représenter les étudiants.

Ce traditionnel concours, à la renommée sans précédent, est organisé chaque année par Evian, partenaire annuel de l'Anesf.

Ce prix a pour but de **mettre en avant la profession de sage-femme** par le moyen de récompenses des meilleurs mémoires d'étudiants.

En plus d'être un concours, c'est un week-end constructif rempli d'émotions et de belles rencontres. En effet, c'est l'occasion de discuter profession, formation et recherche avec des étudiants, sages-femmes, directrices d'écoles, présidentes de grandes organisations et associations, gynécologues-obstétriciens et pédiatres.

Chaque année, les directrices de chaque école de sages-femmes ont la possibilité de présenter un mémoire d'étudiant destiné à concourir.

Le jury en choisit 6, classés en deux catégories : Prix Scientifique et Prix spécial du Jury.



Les six lauréats ainsi choisis présentent leurs études lors de la cérémonie, devant le jury et un public très attentifs. Les deux gagnants sont annoncés après de longues heures de délibération.

Cette année, les mémoires présentés étaient :

CATEGORIE PRIX SCIENTIFIQUE :

- 1 - Surveillance échographique élevée dans les grossesses à bas risque : fréquence, motifs, et déterminants associés. *Déborah PERROT, école de Paris - Baudelocque.*
- 2 - Le sens de l'accouchement physiologique pour les sages-femmes confrontées à leurs pratiques en salle de naissance. *Marie GREVE-ESTEVE, école de Toulouse.*
- 3 - Délai à dilatation complète supérieur à deux heures chez la primipare : facteurs de risques et conséquences maternelles et néonatales. *Cécile DREY, école de Paris - Saint Antoine.*

CATÉGORIE PRIX SPÉCIAL DU JURY :

- 1 - Impact d'une obésité antérieure à la grossesse ou d'une prise de poids excessive pendant la grossesse sur la survenue de l'hémorragie du post-partum immédiat. *Claire SALOMON, école de Brest.*
- 2 - Place de la sage-femme dans la promotion de l'allaitement maternel au cours des consultations prénatales. *Marie PLUMAIL, école de Reims*
- 3 - Caractéristiques des patientes présentant une prise de poids excessive au cours de la grossesse. *Béatrice MARQUET, école d'Angers.*

En plus d'une récompense financière, les lauréats détiennent une distinction à la hauteur du majestueux Grand Prix.



Les lauréates et l'ensemble du Jury

L'ensemble des participants est sorti grandi de ce week-end, de part ces mémoires constructifs, dont les études rigoureuses poussent au progrès de notre profession et à la réflexion des soignants. Les mémoires présentés étaient tous exceptionnels. **Les deux grandes favorites se sont avérées être Deborah PERROT et Claire SALOMON.**

L'Anesf félicite toutes les lauréates pour leur travail colossal qui est une des fiertés de la profession.

Nous remercions l'ensemble des participants pour leur investissement, et surtout Evian, pour leur grand intérêt porté à notre formation.

Peut-être ferez-vous partie des prochains étudiants à concourir au Grand Prix Evian ? Nous le découvrirons l'année prochaine !

**Clémence Evrard,
VP Partenariats**



Les lauréates (de gauche à droite) : Marie Plumail, Béatrice Marquet, Deborah Perrot, Marie Grève-Esteve, Claire Salomon, et Cécile Drey.



Isabelle Jolly (représentante d'Evian pour l'Anesf) et Clémence Evrard (VP Partenariats pour l'Anesf)



FOCUS ON: LIMOGES !

Située en plein cœur du département de la Haute Vienne dans la région du Limousin, Limoges rayonne par son patrimoine culturel.

Limoges est traditionnellement bien positionnée dans l'industrie du luxe (porcelaine, email, vitraux, céramique).

Egalement ville de tradition bouchère, Limoges accueille chaque année la frairie des "petits ventres" ; incontournable dans la vie gastronomique de la ville, on y trouve les produits typiquement limougeaux, essentiellement fabriqués à base de tripes comme le giroton, les couilles de mouton, le boudin aux châtaignes ou encore la fraise de veau.

Du point de vue sportif, la ville de Limoges se distingue également grâce à son équipe de basket, le Limoges CSP, multi-championne de France et championne d'Europe en 1993.

Si la ville attire les touristes, elle accueille aussi plus de 15 000 étudiants répartis dans les différents UFR de langues, droit, médecine, sciences [etc ...] de l'Université de Limoges, ainsi que dans différentes écoles d'ingénieurs ou de céramiques. Différentes associations étudiantes de la région se sont rassemblées autour de projets communs, indépendamment de toute idéologie politique, pour former la fédération territoriale Léa.

L'Ecole de Sages-Femmes de Limoges est directement rattachée au Centre Hospitalier Universitaire de Limoges. Le Numerus Clausus se limitant à 18 places, la structure accueille environ 90 étudiants sages-femmes au total. Son équipe pédagogique se compose de 4 enseignantes, ainsi que la secrétaire et la directrice de l'école. Une partie théorique de l'enseignement est commune avec les étudiants en médecine et est donc assurée par des professeurs de l'UFR de médecine.

L'école bénéficie de 3 salles de cours et de 2 salles de travaux pratiques, équipées de mannequins permettant de réaliser différents exercices de simulations.

L'école est dynamisée du côté des étudiants par l'Association des Étudiants Sages-Femmes de



Limoges : l'AESFL. Aujourd'hui le bureau se compose de 13 étudiants sages-femmes de L3, se partageant les différents pôles.

Cette toute nouvelle équipe, très dynamique, se fait notamment remarquer par sa participation à des actions de prévention lors des manifestations d'Octobre Rose, à l'Hôpital des Nounours, ou encore lors du Téléthon ou du Sidaction, en collaboration avec les autres filières de santé. Elle s'investit également pour organiser des événements plus festifs tels que des petits déjeuners dans les locaux de l'Université, ou les traditionnelles soirées étudiantes. Elle organise, de plus, le Gala des 5ème années qui se déroulera, cette année, le 24 Juin 2016.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Ysabeau PIGACHE igache
Vice Présidente générale : Tiphaine SICARD
Administrateurs de l'Anesf : Leslie BRUGIERE et Solène CHEVALIER
Secrétaire : Romane FOURNIER
Trésorière : Mathilde ESCALETTE
Vice Présidente Prévention Citoyenneté Solidarité : Victoria LELEU
Vices Présidentes partenariats : Agathe Clavieres et Manon CHESI Chesi
Vices Présidentes événementiel : Camille BIGEYRE et Caroline GIRARD DE COURTILLES
Vice Présidente communication : Audrey THEBAUD
Vice Présidente Alimentation : Camille VRIGNAT

A BIENTÔT À LIMOGES !

JINVEST-WEEF

JOURNÉE NATIONALE DES ÉTUDIANTS SAGES-FEMMES
WEEK-END DE FORMATION



POITIERS
12.13.14
FÉVRIER
2016

> anesf >>>>>
Association nationale des étudiants sages-femmes

Spéculoscope



PART 2 : A LA RECHERCHE DES TRICOTEUSES

ÊTRE UNE FEMME, DU MOYEN-ÂGE À LA RENAISSANCE

Le Moyen-Âge est une période de l'histoire européenne s'étendant du V^e au XV^e siècle, entrecoupée par la Renaissance qui débuta au XIV^e siècle en Italie et se termina au XVII^e siècle.

Au Moyen-Âge, les jeunes filles pouvaient se fiancer à partir de 7 ans et se marier à 12 ans. En revanche, les garçons ne pouvaient pas se marier avant 14 ans, sauf si ceux-ci pouvaient rétablir la paix entre les deux familles. « Donner une femme en mariage » était, en effet, la méthode la plus commune pour resserrer les liens entre clans et nations. En échange, la famille du futur mari pouvait offrir des cadeaux, des terres, des troupeaux... à celle de la future mariée (= le douaire) ; ou l'inverse, si la femme était considérée comme chère à entretenir (= la dot). Si ce n'était pas le cas, le mariage pouvait être considéré comme irrecevable.

Au début du Moyen-Âge, en Occident, le douaire était majoritaire : l'homme « payait » pour épouser une femme de rang supérieur. Mais au XII^e siècle, la tendance s'inverse : la famille de la future mariée achète son ascension sociale, ce qui détériora la condition féminine. La femme devient inférieure à son mari, elle n'a plus accès à l'héritage de son père et peut même perdre la garde de ses enfants en cas de décès du mari. L'épouse doit obéissance et soumission à son mari, les châtiments physiques sont acceptés et l'homme est même autorisé à assassiner sa femme en cas d'adultère.

Au Moyen-Âge, la maternité est l'un des devoirs de la femme mariée. En effet, si le mariage n'est pas fécond, la femme peut être répudiée. L'accouchement était très appréhendé, les moyens techniques des Sages-Femmes et des matrones étaient très limités et la césarienne autorisée que sur femme décédée. Ainsi, les morts maternelles étaient très fréquentes. De plus, les moyens contraceptifs étant très illusoire, l'avortement était parfois pratiqué, mais l'abandon était préféré. Ainsi, vers la fin du XIV^e siècle, des orphelinats et des hospices

pour enfants abandonnés furent créés.

En attendant le mariage, les jeunes femmes doivent se former aux travaux ménagers. Elles sont souvent placées dans d'autres familles pour les servir et ainsi se constituer une dot. Une fois mariées, les femmes sont souvent cantonnées aux travaux ménagers, à l'éducation de leurs enfants, aux métiers du secteur du textile... quand elles ne doivent pas se contenter de l'entreprise familiale. Les domaines de l'obstétrique et de la puériculture sont réservés aux femmes. Les veuves et les célibataires, très pauvres, se tournent souvent vers la prostitution ou le monastère.

À la fin du XIII^e siècle, des femmes sont amenées à diriger des écoles élémentaires de jeunes filles, la mixité étant interdite dans les écoles. Leur main-d'œuvre étant moins chère que celle des hommes, on retrouve également des femmes dans les domaines de la métallurgie et du bâtiment. Mais à cause de la concurrence qu'elles créent, à la fin du Moyen-Âge, les femmes sont peu à peu évincées du travail artisanal. C'est pourquoi, en 1688, un juriste germanique créa même une loi interdisant aux femmes d'exercer une activité artisanale. En Occident, seules les femmes italiennes pouvaient exercer la médecine.

La grande figure féminine française de cette période restera Jeanne d'Arc qui, au XV^e siècle, fut admise comme chef de guerre et le resta pendant 2 ans. Cependant, les circonstances de cette nomination ne sont pas entièrement élucidées. L'histoire de Jeanne d'Arc révèle un des paradoxes de cette Société, où une jeune femme a pu faire accepter son autorité par des guerriers.

ÊTRE UNE FEMME AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Au cours du siècle des Lumières, en Europe, la condition féminine progresse. Mais cette progression concerna surtout les classes sociales élevées.

À la fin du XVIII^e siècle, les Français, et surtout les Parisiens, s'adonnent à l'art de la





conversation dans des salons. Ces salons sont essentiellement tenus par des femmes, bourgeoises et cultivées, qui doivent s'associer à un philosophe pour lancer les débats. La qualité des invités témoigne du pouvoir d'attraction de ces femmes et impacte sur la réputation du salon. Grâce à ces salons, la liberté d'expression apparaît, ainsi que la notion d'égalité.

Au siècle des Lumières, les femmes étaient exclues des sociétés savantes et des Universités. Seules les autodidactes, les filles de pères ouverts d'esprit et celles ayant bénéficié d'un tuteur étaient éduquées. Ces restrictions ont induit l'inaccessibilité des instruments scientifiques aux femmes, tels les forceps pour les Sages-Femmes. Ceci explique l'ascension des hommes chirurgiens dans le domaine de la gynécologie-obstétrique au cours du XVIII^{ème} siècle. Citons JJ ROUSSEAU, dans *Émile ou de l'Éducation* : « Ainsi toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance ».

ÊTRE UNE FEMME SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

En 1792, naquit la Première République. Cette Première République est synonyme de Liberté et d'Égalité pour les hommes, mais il n'en est rien pour les femmes. Un nouveau mouvement apparaît.

Lors de l'élaboration des Droits de l'Homme, l'Assemblée Constituante n'aborda pas la question de la femme. Celle-ci était restreinte à la sphère familiale, il lui était interdit de prendre part aux affaires publiques. Cependant, certains considéraient son rôle essentiel dans l'éducation du fils, de façon à ce qu'il devienne un bon citoyen.

En 1789, les femmes furent les premières à se rendre à Versailles, mais la Révolution les exclut rapidement des débats. Elles soulevèrent de nouveau le mouvement le 20 mai 1795, mais furent contraintes d'abandonner le devant de la scène le lendemain. Le 23 mai, les députés interdirent aux femmes de s'attourer à plus de 5 personnes.

Exclues des assemblées politiques, les femmes se pressent dans les tribunes ouvertes au public, où elles sont en supériorité numérique.

Leurs cris et leurs applaudissements troublent les débats et influencent les législateurs. On les surnomme « les tricoteuses ». Exclues également des organisations révolutionnaires, les femmes se regroupent afin de lire ensemble les lois et les journaux et discuter de politique. En 1791, ces regroupements se démocratisent et les femmes prennent part à la vie politique régionale aux côtés des Jacobins. A Paris, 2 grands regroupements féminins se succèdent. Le premier s'intéressait à l'éducation des petites filles pauvres, réclamait le droit au divorce et l'accès des femmes à la politique. Le deuxième se rapprochait des sans-culottes. Mais ces regroupements féminins furent interdits en automne 1793.

Pour clamer leurs revendications, les femmes utilisent les pétitions. Ainsi, le 6 mars 1792, Pauline LEON lit, à l'Assemblée Législative, une pétition signée par plus de 300 Parisiennes demandant le droit d'intégrer les gardes nationaux. Le Président de l'Assemblée rappela donc, suite à cette lecture, les rôles et les tâches qui incombent à chaque sexe.

La Constitution de septembre 1791 définit de façon identique l'accession à la majorité civile pour les femmes et les hommes. En septembre 1792, une loi autorisa le divorce, les femmes devinrent libres de se marier ou non et d'épouser qui elles veulent. Le 21 septembre 1793, la Convention promulgue une loi autorisant le port de la cocarde (symbole de la citoyenneté) aux femmes. Cependant, certains hommes craignent que le bonnet phrygien, les armes et le droit de vote succèdent à la cocarde...

La grande personnalité française de cette époque est sans doute Olympe DE GOUGES, avec sa *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne* de 1791, dans laquelle elle revendique l'égalité des droits des hommes et des femmes. En 1793, sous le régime de la Terreur, Olympe DE GOUGES fut guillotinée.

Gwenaëlle Bontemps
CM Communication



FRUITS ET LÉGUMES DE SAISON

Hé oui, ça y est, l'hiver est arrivé ! 🌨️🌨️🌨️

Mais que manger en hiver ? L'Anesf vous aide à choisir les produits de saison à mettre dans votre panier sans vous tromper !



LES SUFFRAGETTES

1903, Angleterre : Les femmes n'ont toujours pas le droit de vote et vont décider de se battre pour l'obtenir : ainsi naissent les Suffragettes. Prêtes à tout perdre et face à la répression du gouvernement, elles vont décider de transformer leurs manifestations pacifiques en actions violentes. Maud, l'une d'elles, va nous entraîner dans ce pan d'histoire des femmes.

Sortie le 18 novembre, avec Carey Mulligan, Helena Bonham et Meryl Streep



IN UTERO

Du test de grossesse à l'accouchement : le récit de la transformation d'un homme en père. Une histoire rarement racontée de ce côté-ci, pleine d'humour et de questionnements ! A mettre sur la table de chevet de tout-e-s les futur-e-s sages-femmes.

HYPHEN HYPHEN

Après avoir écumé toutes les scènes de France, les Niçois d'Hyphen Hyphen sortent leur premier album intitulé : *Times*.

Ce premier album ambitieux, savant mélange de pop, rock et électro, sera votre meilleur remède contre la morosité hivernale avec des titres comme "Just need your love" ou encore "Cause I got a change".



MUSÉE DE L'HOMME

Fermé depuis 2009, le musée de l'Homme a ré-ouvert ses portes en octobre 2015. Situé au Trocadéro, il s'interroge sur l'humanité et notre place dans le monde à travers 3 questions : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ?

Découvrez le squelette de Lucy, écoutez des langages du monde entier, visitez une yourte mongole ... tout cela avec une vue imprenable sur la Tour Eiffel.

Ouvert tous les jours, sauf le mardi, jusqu'à 18h (même le dimanche !), n'hésitez pas à aller y faire un tour.

Tarif Réduit : 8 euros



HOROSCOPE



Bélier (21 mars au 20 avril)

La collaboration du Soleil avec Uranus te permettra d'atteindre plus rapidement tes objectifs. Les Sages-Femmes te complimenteront en stage... mais méfie toi de Mercure ou il y aura des frictions ! Mais grâce à Venus, tout sera plus beau sous la couette.



Taureau (21 avril au 21 mai)

Que tu sois en couple ou en attente, Vénus et Jupiter vont bouleverser ta vie sentimentale ! Passion, tendresse et harmonie seront au rendez-vous. Ton entourage aussi sera ravi : Mercure va faire de toi le meilleur Père Noël de l'année !



Gémeaux (22 avril au 21 juin)

Le boss de l'hémorragie du post-partum, le voici, le voilà ! Grâce à Mercure, ta planète maîtresse, tu sauras prendre les bonnes décisions en stage. La zénitude est ton maître-mot, aussi bien dans tes études qu'avec ton entourage, mais ça n'empêchera pas quelques tensions familiales...



Cancer (22 juin au 22 juillet)

Le Soleil t'éblouissant, tu choisiras d'observer les événements en retrait. Prends confiance en toi ! Les meilleures Sages-Femmes ne sont pas celles qui ont les plus longs doigts. Heureusement, ta moitié te sera d'un grand soutien.



Lion (23 juillet au 23 août)

Mars te confère une énergie débordante, tu as la rage de vaincre ! En stage, succès tu auras, mais aussi en amour... Malheureusement, Vénus ne restera pas longtemps à tes côtés et ta conquête en pâtira.



Vierge (23 août au 23 septembre)

Le Soleil et Jupiter vont faire de toi la star de l'école ! Mais à la maison, ce ne sera pas ça... Tes parents t'agacent ? Tu n'as qu'à ranger ta chambre ! Ton point fort : une excellente gestion financière. Tu ne brûles pas ton salaire d'ESF, toi !



Balance (23 septembre au 22 octobre)

Mars et le Soleil s'invitent dans la constellation du Sagittaire pour réchauffer ta vie sentimentale ! Tu es prêt à tout changer, mais ne sois pas trop radical... Heureusement, Vénus sera là au début du mois pour adoucir tout ça.



Scorpion (23 octobre au 22 novembre)

Tout comme Saturne, tu sais ce que tu veux ! Décembre sera, pour toi, le mois du changement... sauf pour les histoires de cœur. Tu aimes ta moitié et tu lui prouveras ! Attention cependant à ne pas l'effrayer avec tes fantasmes farfelus.



Sagittaire (23 novembre au 21 décembre)

Mercure va t'ouvrir les yeux sur ton succès. Tu brilles de mille feux, tel Claude François se faisant arracher son costume de scène ! Ne doutes pas de ta créativité. La preuve, Mars te confortera dans cette voie et ta moitié ne s'en plaindra pas.



Capricorne (22 décembre au 20 janvier)

En décembre, Pluton et Vénus s'immisceront dans ta vie sentimentale. Cette fois-ci, c'est la bonne ! Tu rencontreras LA personne qui vieillira à tes côtés. En revanche, attention à ne pas trop prendre la confiance en stage.



Verseau (21 janvier au 19 février)

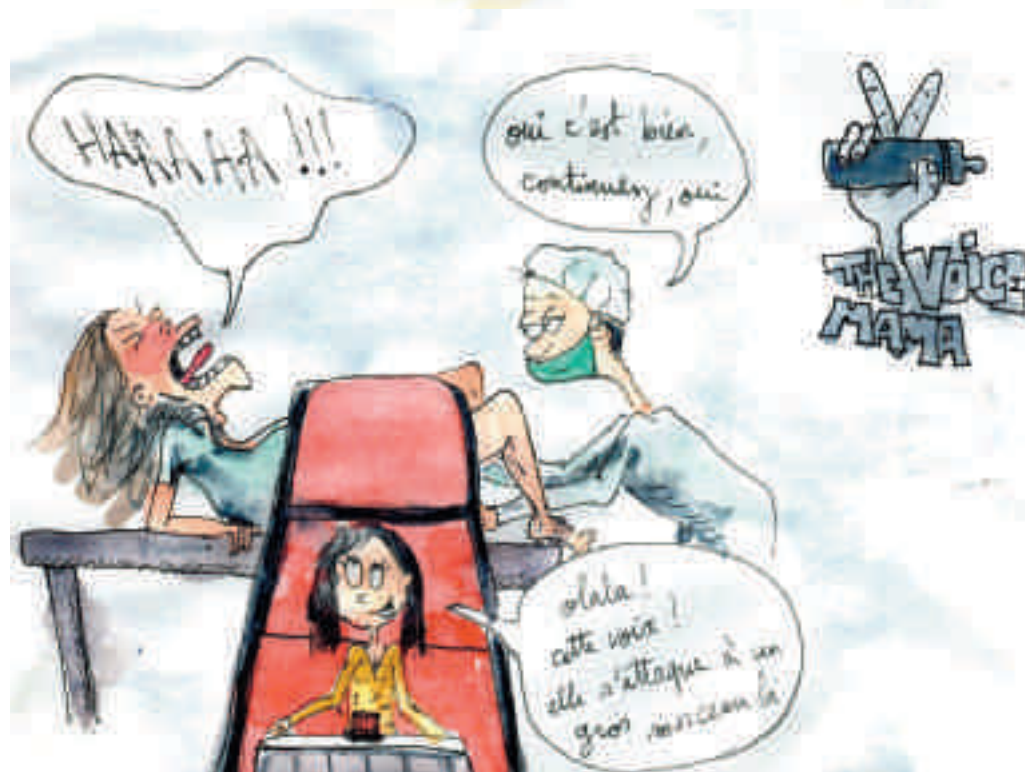
Jupiter va te faire prendre du recul sur ta vie, te permettant ainsi de prendre de bonnes résolutions. Attention cependant à garder de bonnes relations avec ton entourage, car il te sera d'un grand soutien. Tout comme Mars, tu agiras rapidement, mais avec doigté.



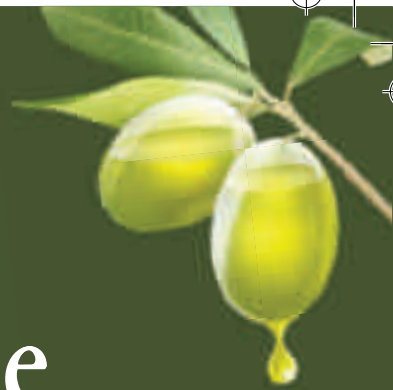
Poisson (20 février au 20 mars)

Grâce à Saturne, tu comprendras que tu ne pourras jamais faire d'accouchement sur la Lune, dommage... Mais ne te décourage pas, certains de tes rêves sont réalisables ! Vénus va embellir ta vie sentimentale, tu feras preuve de dynamisme et de spontanéité.

Si Garde de Merde était une télé réalité ...



Babyléna



BioLiniment oléo-calcaire

Le soin à conseiller pour le change du nourrisson

Le Laboratoire CCD a fait le choix d'optimiser tous les bienfaits du **liniment oléo-calcaire**, à travers une formule inspirée de la **Pharmacopée Française** et **certifiée biologique**:

Huile d'olive vierge bio obtenue par première pression à froid

Soluté d'hydroxyde de calcium (eau de chaux)

100% efficacité

- ▶ L'eau de chaux apaise, l'huile d'olive nourrit et adoucit
- ▶ Le BioLiniment nettoie, nourrit, adoucit et protège contre l'apparition des rougeurs
- ▶ Peut s'utiliser à chaque change pour un soin le plus naturel possible

100% sécurité

- ▶ 100% naturel, hypoallergénique et certifié biologique*
- ▶ Sans parabens, sans phtalates, sans phénoxyéthanol, sans parfum
- ▶ Testé sous contrôle pédiatrique



* Certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur <http://cosmetiques.ecocert.com>



Laboratoire C C D
48 rue des Petites Ecuries - 75010 Paris

En vente en pharmacie et parapharmacie.